



**APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANT -  
ACCORD-CADRE - SÉLECTION DE FIRMES) juillet 2023**

**Pays :** République du Tchad

**Projet :** Projet d'Accroissement de l'Accès à l'Energie (PAAET)

**Don N° :** IDA D985-TD – P174495

**Intitulé de la Mission :** Recrutement des ONG pour la prévention et réponse aux Exploitations et Abus Sexuels (EAS) et de Harcèlement Sexuel (HS) des Projets mis en œuvre par La Cellule d'Exécution de Projet de La Société Nationale d'Electricité (CEP SNE).

**N° de référence** (selon le Plan de Passation de Marchés) : **TD-NEC-SNE-346788-CS-LCS**

La République du Tchad a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du pour financer les activités du Projet d'Accroissement d'Accès à l'Energie au Tchad (PAAET) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.

Les services de consultant (« les Services ») comprennent le recrutement des ONG pour la prévention et réponse aux Exploitations et Abus Sexuels (EAS) et de Harcèlement Sexuel (HS) des Projets mis en œuvre par la Cellule d'Exécution de Projet de la Société Nationale d'Electricité (CEP SNE), la durée totale de l'intervention des ONG est d'un (01) an et avec une possibilité de renouvellement, la date prévue de début est avril 2024.

Les sévices des Organisation Non Gouvernemental (ONG) légalement constitués, en vue de fournir des prestations décrites ci-dessus dans la mise en œuvre des activités de trois (03) projets dans le domaine de l'électrification afin de développer et d'assainir l'accès à l'électricité à N'Djaména et dans quelques autres villes du Tchad.

Les Termes de Référence (TDR) pour l'étape de procédure primaire d'acquisition pour la mission sont disponibles sur le site internet suivant : <https://cep-sne.td> et sont disponibles à l'adresse de la CEP SNE indiquée ci-dessous ou peuvent être consultés au Secrétariat de la CEP SNE.

La Cellule d'Exécution de Projets de la Société Nationale d'Electricité (CEP SNE) invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants : L'ONG doit :

- Être légalement constituée ;
- Avoir au moins cinq ans d'expérience dans le domaine de la prévention et réponse aux VBG, l'expérience en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS sera une valeur ajoutée ;
- Avoir au moins une année d'expérience dans mise en œuvre des activités dans la zone d'intervention du projet ;
- Avoir une expérience dans les domaines suivants : (a) Mobilisation communautaire et promotion du changement des comportements ; (b) Formation et promotion du changement des comportements ; (c) Aménagement des espaces sûrs pour les femmes et

- les filles ; (d) Gestion des cas, soutien psychosocial et psychologique ; (e) Référencement et mise en place des conventions de collaboration avec les structures sanitaires compétentes, et (f) Assistance juridique ;
- Disposer des ressources matérielles et humaines nécessaires pour l'accomplissement de la mission dont une équipe de projet constituée des personnes avec des qualifications et expériences suffisantes au regard de la mission (joindre cv de personnel clé) ;
  - Avoir une bonne connaissance de la politique en matière de Sauvegarde environnementales et Sociales de la Banque Mondiale ;
  - Avoir un bureau au niveau local est un atout considérable ;

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte. La liste restreinte comprendra au minimal six (6) de et au maximal huit (8) firmes.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale de juillet 2016, mis à jour en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023. (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de l'Accord-Cadre décrites dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse et aux heures suivantes : Société Nationale d'Electricité (SNE) / Cellule d'Exécution de Projets, sise au quartier Béguinage, Av. SAHOULBA GONTCHOME, Rue 3054 à côté de la résidence de l'ambassade du Niger. Tel : (+235) 22 51 03 04 E-mail : [pirect.cep@gmail.com](mailto:pirect.cep@gmail.com) BP : 44 N'Djaména – Tchad de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 tous les jours ouvrables et le vendredi à de 7 heures 30 minutes à 12 heures.

Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent être fournies par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par la poste, par télécopieur ou par courriel) au plus tard le

25 OCT 2023

à 10 Heures et 30 minutes heure locale (N'Djaména) et porter clairement la mention « Avis de sollicitation de manifestation d'intérêt N° TD-CEAS--347011-CS-CQS, relatif aux recrutements des ONG pour la prévention et réponse aux Exploitations et Abus Sexuels (EAS) et de Harcèlement Sexuel (HS) des Projets mis en œuvre par la Cellule d'Exécution de Projet de la Société Nationale d'Electricité (CEP SNE).



Le Directeur Général de la Société Nationale d'Electricité

Gal. RAMADAN ERDEBOU DOUGOUROU